

# Une rente-pont à partir de 57 ans?

Les syndicats et les partis de gauche veulent modifier la loi cantonale sur les prestations complémentaires. Leur objectif: éviter aux chômeurs âgés de se retrouver à l'aide sociale.

MARDI 27 AOUT 2019 CHRISTIANE PASTEUR

Les syndicats et les partis de gauche (PS, verts, Ensemble à gauche) proposent de créer une rente-pont, dès 57 ans et jusqu'à l'âge de la retraite, pour les personnes sans emploi. Un projet de loi en ce sens a été déposé, mardi, au Grand Conseil. Il se fonde sur le constat qu'un nombre important de personnes proches de l'âge de la retraite ne trouvent pas de travail, en dépit de leur volonté et des mesures existantes. Cette nouvelle prestation complémentaire se veut une alternative à l'aide sociale pour les personnes les plus modestes – quand il y est fait appel, beaucoup renoncent alors qu'elles y ont droit – et un moyen de préserver leur rente future.

Le système vaudois, mis en place par le socialiste Pierre-Yves Maillard dès 2011, a servi de modèle. Le projet genevois se montre toutefois plus généreux. «Il met le curseur au bon endroit», justifie Manuela Cattani, au nom de la Cgas (Communauté genevoise d'action syndicale), études à l'appui. Ainsi la rente-pont serait délivrée dès 57 ans révolus, et non 60 ans, pour toucher les personnes qui perdent leur emploi à partir de 55 ans et arrivent en fin de droit deux ans plus tard. Les bénéficiaires devraient être domiciliés dans le canton depuis plus de cinq ans et avoir cotisé au moins dix ans à l'AVS.

## Forte dégradation dès 55 ans

«Les plus de 60 ans constituent la pointe de l'iceberg. En réalité, les chiffres de la Confédération révèlent que la situation des plus de 55 ans s'est fortement dégradée ces dernières années. Les entreprises, en dépit de leur discours valorisant l'expérience, ne les engagent plus», relève Manuela Cattani.

En 2018, au niveau national, 26% des hommes et 12% des femmes arrivant en fin de droit avaient entre 50 et 59 ans, ils étaient 9% dans la tranche d'âge 60 ans et plus. A l'Hospice Général, les plus de 55 ans sont passés de 1866 à 2480 personnes entre 2013 et 2017.

«Cette population sort le plus souvent des statistiques, comme si elle n'existait pas. Il faut en finir avec cette hypocrisie», dénonce Jocelyne Haller, députée d'Ensemble à gauche. «Seuls 20% des chômeurs en fin de droit font appel à l'aide sociale. Soit ils n'en ont pas besoin, et c'est tant mieux, soit ils sont à charge de leur entourage, ce qui est vécu très douloureusement.»

«Je le vois au quotidien, c'est très difficile de s'adresser à l'aide sociale quand on a travaillé toute sa vie», abonde Frédérique Perler, députée verte et assistante sociale. «Quant à demander une retraite anticipée, cela a un coût, 7% par an, avec pour résultat des rentes très diminuées.»

## La rente-pont de Poggia refusée

Les projets de rente-pont se sont multipliés dernièrement, signe que la problématique des travailleurs âgés exclus du marché du travail, et leur précarisation, prend de l'ampleur et devient de plus en plus visible. Posant d'ailleurs avec d'autant plus d'acuité la question de la légitimité de l'allongement de l'âge de la retraite. Les chambres fédérales phosphorent sur un projet de rente-pont dès 60 ans, soutenu par l'Union syndicale suisse et l'Union patronale. Le Grand Conseil genevois discutera, sans doute en septembre, d'une motion de l'Alternative demandant au Conseil d'Etat de créer une rente-pont sur le modèle vaudois. Mais également du projet d'allocation-pont du conseiller d'Etat Mauro Poggia. Destinée aux chômeurs en fin de droit, dès 61 ans pour les femmes et 62 ans pour les hommes, sa durée serait de dix-huit mois et son montant basé sur la dernière indemnité chômage, 4000 francs mensuels au maximum.

Ce projet de loi a été largement refusé en Commission des affaires sociales. «Une solution rachitique et bancal», lâche Manuela Catani. «Ce n'est pas un pont, ce n'est même pas une demi-passerelle télescopique. On ne peut pas s'arrêter un an et demi avant l'âge de la retraite.»

Financé par le budget général de l'Etat, le projet de la gauche prévoit une rente d'environ 3800 francs pour une personne seule, loyer et assurance maladie compris. Faute de statistiques précises, les tenants de la rente-pont n'arrivent pas à articuler de chiffres, qu'il s'agisse du nombre de bénéficiaires potentiels ou du coût global de la mesure. Ils attendent du Conseil d'Etat qu'il s'en charge au moment d'étudier le projet.